



emploi Management

En plein cœur de l'Auvergne, le centre de Murat dispense des formations en télétravail auprès de travailleurs indépendants et d'ex-salariés en quête d'un nouveau mode de vie.

Le télétravail au service de la reconquête démographique

Aurillac, correspondance

L'aventure du télétravail a débuté en 2006 sur ce territoire de moins de 6 000 habitants, au cœur du parc des volcans d'Auvergne. A l'origine, une rencontre entre un élu, Bernard Delcros, président de la communauté de communes du Pays de Murat à la recherche de solutions pour maintenir et créer du travail « dans le cadre de la reconquête démographique », et un spécialiste du télétravail, Matthieu Billette de Villemeur. « Il y a cinq ans, j'ai été mandaté par la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar) pour entrer en

Une organisation du travail qui repose sur le volontariat et ne peut être imposée par l'employeur

contact avec les collectivités. J'ai rencontré de nombreux élus et responsables. Bernard Delcros et Corinne Ibarra, directrice de la communauté de communes, ont été les seuls à me dire : "On y va !" »

« Nous avons créé un télécentre doté de bureaux, d'une logistique technique et d'un environnement humain », explique Bernard Delcros. Les premières formations sont proposées dès 2007 pour une vingtaine de personnes. Elles sont dispensées par Matthieu Billette de Villemeur. « A ce jour, nous avons reçu 500 candidatures et accueilli 180 personnes. Près de 35 % ont créé leur entreprise à la sortie de la formation », précise

M. Delcros. Des résultats suffisamment encourageants pour que le site de Murat devienne une référence. Ce qui rassure l'élu dans ses choix jugés, parfois, trop audacieux : « A partir de l'exemple de Murat, le télétravail devient cette année un axe de développement sur le Massif central. Nous avons fait la preuve par l'expérimentation. »

« Nous agrandissons le télécentre, qui est désormais agréé, et proposons plus de formations, notamment pour les salariés et les collectifs », détaille Bernard Delcros. Matthieu Billette de Villemeur précise : « Nous allons monter la formation en e-learning. C'est un très gros marché potentiel, notamment pour tous ceux qui peuvent avoir des difficultés pour se déplacer jusqu'à Murat. » Et pour ouvrir cette forme d'activité à d'autres, les responsables envisagent d'organiser des journées de sensibilisation à Paris, notamment pour le public des jeunes diplômés.

Au-delà des chiffres, l'encadrement professionnel et humain est au cœur de la réussite de ce pari. « Nous finançons des résidences courtes pour permettre aux futurs télétravailleurs de découvrir notre territoire. Mais aussi des résidences longues, avec la possibilité de financer un salaire et un logement passagère. Une personne référente les accompagne avant, pendant et après leur installation. Ils ne sont ni isolés ni abandonnés », insiste Bernard Delcros.

Le télétravail est un choix de vie qui ne peut être imposé par un employeur. Les télétravailleurs sont tous volontaires et mettent en avant, pour la plupart, leur volonté de pri-

vilier « la qualité de vie ». Pour Corinne Ibarra, « les télétravailleurs travaillent plus, mais chacun à son rythme ». « On est un peu libre de nos horaires. Une fois qu'on est indépendant, on y prend goût », se félicite Irénée Amann, 36 ans. Après sa maîtrise de lettres modernes, obtenue il y

a six ans en Allemagne, la jeune femme a souhaité se consacrer à ses deux jeunes enfants, aujourd'hui âgés de 5 et 3 ans, avant de rejoindre le marché du travail. « Je suis traductrice. J'ai surtout travaillé avec des agences. » Installée depuis quelques mois avec son ami dans le Cantal, elle était à la recherche d'une solution, qu'elle a trouvée à Murat : « C'est difficile de débiter toute seule. Ce télécentre propose une formation et une aide financière, c'est bien pour se lancer. »

Qui sont les télétravailleurs

Le télétravail est une forme de travail à distance, hors des locaux de l'entreprise. Les télétravailleurs indépendants travaillent à plein temps chez eux. Il n'ont pas d'employeurs, mais des clients. Leur bureau se trouve souvent chez eux, mais certains ont fait le choix de s'installer dans des télécentres. Autre catégorie de télétravailleur, les salariés en contrat à durée indéterminée. Il y en a dans le privé, employés par des groupes industriels et de services, mais aussi par des petites et moyennes entreprises. Il existe aussi des télétravailleurs dans la fonction publique, qui sont fonctionnaires de l'Etat ou agents territoriaux. Il y a des hommes et des femmes, cadres ou non, et tous les âges sont représentés (source Maccéo : www.teletravail-massif-central.com).

Des formations profitables

Actuellement en master 1 de commerce international à l'université Paul-Valéry de Montpellier, Régina Khalilova est âgée de 33 ans. Elle est en France depuis quatre ans, venue rejoindre son compagnon dans le Cantal, et a suivi la formation proposée par le télécentre de Murat. « Mon objectif est de travailler avec la Russie. Exporter des produits alimentaires de la région et du vin. Il y a beaucoup de potentiel avec le marché russe pour les produits français, qui sont considérés comme des produits de luxe et de qualité. Je pourrais donner des cours de russe, ou devenir une ambassadrice du Cantal en Russie. » ajoute Régina Khalilova. « J'ai appris beaucoup de choses pendant la formation, et cela m'a permis d'affiner mon projet. Si tout va bien, je devrais pouvoir commencer mon activité à l'été 2012. »

Bruno-Serge Leroy

Centre de télétravail de Murat, Maison des services, 4, rue du Faubourg-Notre-Dame, 15 300 Murat. Téléphone : 04-71-20-22-62. Internet : www.paysdemurat.fr ; e-mail : contact@paysdemurat.fr